

que l'honorable député pose une question pour que l'annonce soit faite.

DISCOURS DU TRÔNE

SUITE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE

La Chambre passe à la suite de la discussion, interrompue le mardi 8 janvier, sur la motion de M. R. F. L. Hanna tendant à voter une Adresse à Son Excellence le Gouverneur général en réponse à son discours prononcé à l'ouverture de la session.

M. J. G. Diefenbaker (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, qu'il me soit d'abord permis de féliciter par votre entremise les motionnaires de l'Adresse (MM. Hanna et Robichaud). Non seulement je les félicite de la façon excellente dont ils ont rempli leur rôle,—et ce n'est pas pure politesse de ma part,—mais encore je les remercie personnellement des paroles aimables qu'ils ont eu la bonté de m'adresser. Je suis très sensible à leurs propos. Je me permettrai d'ajouter ici à quel point je suis moi-même sensible à l'attitude de mes collègues, de quelque côté de la Chambre qu'ils siègent. Ils ont montré par là cette compréhension qui est de l'essence même de notre régime parlementaire. En effet, à mesure que les années passent pendant lesquelles nous nous faisons face ici, en cette enceinte, nous apprenons à respecter ceux qui ne partagent pas notre avis. C'est cette compréhension qui donne son sens à notre régime parlementaire; sans elle, celui-ci serait dépourvu de toute efficacité.

Un mot aussi pour dire combien personnellement je suis navré de ce que les circonstances aient obligé l'honorable George Drew à démissionner. Qu'il me soit permis par votre entremise de dire au premier ministre (M. St-Laurent) que nous, de ce côté-ci de la Chambre, le remercions, lui et ses collègues, de ses observations sur le rôle considérable joué dans notre pays par M. Drew, qui a si bien servi celui-ci durant la guerre comme en temps de paix. Nous exprimons en même temps le souhait que d'ici peu il puisse retrouver sa vitalité et sa santé et reprendre sa place dans la vie publique de notre pays.

Ceci dit, je passe sans plus tarder au discours du trône. C'est un assez long document qui s'étend sur les questions des Affaires extérieures, du Conseil canadien et des subventions fédérales, sur l'intention de modifier la loi sur les subventions aux municipalités,—modifications que nous, de l'opposition, réclamons depuis si longtemps,—et sur la nécessité de modifier d'autres lois. On ne peut toutefois manquer d'être frappé de ce qu'il n'y soit que peu question d'un problème

[Le très hon. M. St-Laurent.]

extrêmement grave qui se pose actuellement à notre pays. S'il en est fait mention, c'est en termes fort incertains. Il s'agit évidemment de l'alinéa où il est question de la grève et qui est ainsi conçu:

En ces quelques derniers jours, un grave différend industriel a conduit à l'arrêt du travail sur l'un des principaux chemins de fer du Canada, en dépit d'un recours à tous les moyens normaux de conciliation. Mes ministres se sont particulièrement efforcés et s'efforcent encore d'aider les parties en cause à en arriver à un règlement à l'amiable.

On parle en passant, sur un ton plutôt détaché, d'un état de choses qui, à cause de ses effets sur notre économie, est dangereux et de nature à paralyser gravement notre économie. Cette grève dure maintenant depuis une semaine et, sauf certaines déclarations périodiques laissant entrevoir plus ou moins d'espoir, le premier ministre (M. St-Laurent) ou le ministre du Travail (M. Gregg) ne nous ont rien dit à propos de cette très grave question.

Et voici la situation dans laquelle se trouve le pays: les régions des provinces Maritimes qui sont desservies uniquement par le Pacifique-Canadien subissent du détrimment par suite de la grève actuelle. Vu les très fortes quantités de blé qu'on a dans l'Ouest, les régions des Prairies que dessert le Pacifique-Canadien se trouvent en face d'une situation critique. Cependant tout ce qu'on daigne communiquer au Parlement, c'est une déclaration oiseuse annonçant qu'on a fait et qu'on continue à faire des efforts particuliers.

Nous avons songé à la motion que l'honorable représentant de Rosetown-Biggan (M. Coldwell) a soumise aujourd'hui. Nous avons pensé qu'en vertu du Règlement il n'aurait pas été possible de soumettre une pareille motion avec succès. A vrai dire, si elle eût été acceptée, l'ajournement n'aurait pu avoir lieu qu'aujourd'hui mais l'occasion se présente actuellement, non seulement aujourd'hui mais les jours suivants, au fur et à mesure des changements, pour étudier cette question qui intéresse au plus haut point la nation canadienne.

Les cargaisons s'entassent dans les entrepôts et sur les quais. Du chômage se produit, parce qu'il est nécessaire de congédier des hommes dans les établissements industriels directement atteints par la grève. Le conseil municipal de Saint-Jean (Nouveau-Brunswick) a déclaré samedi l'état d'urgence. Des prières ont été récitées dans les églises catholiques pour obtenir un règlement. Voilà le résumé d'un communiqué de presse que j'ai sous les yeux et je n'ai pas l'intention d'entrer davantage dans les détails.

Que fait le Gouvernement? Il maintient son attitude, il fait preuve de résolution dans l'irrésolution. Qu'a-t-il fait? Il ne s'agit pas